REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

MAIRIE
D'ANCY-DORNOT
(Moselle)

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

2025/031

Le Maire d'Ancy-Dornot,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant élections du maire et des adjoints ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et du 14 avril 2025 fixant le nombre de poste de conseillers municipaux délégués ainsi que leurs fonctions et indemnités,

Considérant qu'il y a lieu de nommer un 4ème Conseiller Municipal délégué en lieu est place de Monsieur Jean-Claude SCHOENACKER, décédé en août 2023 ;

Considérant la nécessité de déléguer à Madame Sandrine JENOT la charge liée à la communication ;

ARRETE

Article 1er : L'article premier annule et remplace l'arrêté n° 2020/040 en date du 1er juin 2020 devenu obsolète.

Article 2 : Il est donné délégation de fonction et de signature à Madame Sandrine JENOT, Conseillère Municipale déléguée, chargée de la communication, à l'effet de :

- Traiter les affaires relatives à la Communication : gestion et développement des outils de communication.
- Signer les bons de commandes et correspondances relatifs à la Communication.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter du 14 avril 2025, conformément à la délibération 2025-14-04-01 en date du 14 avril 2025.

Article 5 : La secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne, publié et notifié à l'intéressée et ampliation adressée au comptable de la collectivité.

Ancy-Dornot le, 14 avril 2025

Le Maire,
Gilles SOULIER

MAIRIE ANCY-DORNOT

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2025
Application agréée E-legalite.com
22_DN-057-200058253-20250414-ARRETE20250